



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER
DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 62

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA PETITE ENFANCE – APPROBATION -

Madame la Maire présente au conseil municipal le **BUDGET PRIMITIF 2020 de la PETITE ENFANCE**.

Il est proposé de voter le dit BUDGET par chapitre et par opération.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2020 de la PETITE ENFANCE qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 690 930,00 €

Section d'investissement : 98 850,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve le budget primitif 2020 de la PETITE ENFANCE.

VOTE**POUR : 16****ABSTENTION : 1**
de Christian LECOQ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

